

Compte rendu de la séance du 09 mars 2021

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : PIOZIN Florence

Présents :

Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA, Monsieur Christian BOURDIER, Madame Florence PIOZIN, Monsieur Michel BOISSON, Madame Jacqueline MERSCHARDT, Monsieur David FAURE, Monsieur Jean Louis LAMOTHE

Ordre du jour:

- 1-Travaux église
- 2- Travaux en cours
- 3- Prévision des travaux
- 4 - Projet de demande de subventions
- 5- Demande de prêt
- 6- Procédure d'expulsion locataire
- 7- Biens sans maître
- 8- Carte Communale
- 9- informations diverses
- 10- Questions diverses

Délibérations du conseil:

demande de subvention au titre du FDAVC 2021 (DE 2021 001)

Monsieur le Maire propose le projet de réhabilitation de la voie communale et de l'ouvrage ci-après sur l'année 2021 en investissement avec les coûts suivants :

TRAVAUX	€ HT	€ TTC
voie communale N°109 réfection totale 1500m2	14 750,00 €	17 700,00 €
voie communale N°239 réfection totale 700m2	6 800,00 €	8 160,00 €
TOTAL	21 550,00 €	25 860,00 €

Il indique que les modalités d'attribution du FDAVC par le Conseil Départemental de la Gironde se résument ainsi :

Enveloppe maximale subventionnable annuelle : 25.000,00 € HT

Taux de subvention : 35 %

avec coefficient de solidarité pour Doulezon de 1.12

Le financement de ces travaux devrait être assuré de la manière suivante :

? subvention FDAVC : 8447,60 €

? autofinancement commune de Doulezon : le solde soit 17 412.40 €

Après débat et à la majorité,

le Conseil Municipal décide :

? de retenir, en priorité, pour travaux, la voie communale et l'ouvrage ci-dessus proposés par Monsieur le Maire

? de demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer la dotation maximale possible prévue dans le cadre du FDAVC 2021;

? de l'affecter sur l'opération citée ci-dessus, d'assurer par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation ;

? d'inscrire au budget investissement 2021 ces montants.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

TRAVAUX EGLISE

les travaux sont répartis sur 3 années.

Nous avons eu tous les accords de subventions possibles.

Le devis estimatif est de 73 853.00 € HT

le début des travaux sera entre juillet et septembre de l'année en cours pour une durée de 6 mois environ pour la 1ère partie.

TRAVAUX EN COURS

Concernant l'aire de stationnement, quelques modifications ont été faites : annulation de la table de ping-pong, suppression de quelques arbres et 1 banc.

Ajout Des dalles amortissantes supplémentaires commandées hors marché.

Ajout d'une balançoire, la chappe béton pour recevoir les dalles, 3 arbres cours de l'école, la clôture autour des climatiseurs de l'école.

augmentation de 2 100.00€ environ du marché.

PREVISIONS TRAVAUX

Bouchages de trous pour 9 951.00€ HT

Réfection des routes (VC 109 ET 239 pour un total de 21 550.00€ HT)

FDAEC

Dossier de demande de subvention au titre du FDAEC 2021 est en cours de préparation, il doit être remis avant le 15 mars au conseil départemental.

PROCEDURE D'EXPULSION LOCATAIRE

rapport d'huissier suite à son constat.

Question du jour: doit-on reprendre le locataire actuel après la réalisation des travaux?

7 pour oui et 4 pour non.

Clause suspensive: Oui, à condition que celui-ci quitte les lieux en juin afin de procéder à la rénovation.

BIENS SANS MAITRE

Le Maire informe le conseil que la procédure d'affichage arrive à terme (6 mois) que nous allons attester du bon déroulement de celle-ci afin de procéder à l'intégration des parcelles dans l'actif de la commune.

CARTE COMMUNALE REVISION ET PROPOSITION

Une parcelle de 5060m² nous appartenons, un échange est possible avec une parcelle de vigne à 4040m² dans une zone urbanisable donnant la possibilité d'un lot de 3 terrains à revendre pour construction.

Dans l'attente d'une réponse du propriétaire.

QUESTIONS DIVERSES

EXTINCTEURS : formation de 2 à 12 personnes.

Avertissement par courrier aux propriétaires d'arbres gênants et dangereux en bordure de route.

La gazette est partie chez l'éditeur.

Date des élections départementale et régionale les 13 et 20 juin 2021.

FIN DE LA SEANCE DE 22H00

Le Maire,

Le Conseil Municipal,